
THE MANITOBA PUBLIC INSURANCE
CORPORATION ACT
(C.C.S.M. c. P215)

**Reimbursement of Expenses (Universal Bodily
Injury Compensation) Regulation, amendment**

Regulation 190/2004
Registered October 25, 2004

Manitoba Regulation 40/94 amended
1 *The Reimbursement of Expenses
(Universal Bodily Injury Compensation)
Regulation, Manitoba Regulation 40/94, is
amended by this regulation.*

2 **Section 2 is replaced with the following:**

Definition

2(1) In this section, "**personal care
assistance**" means assistance with an activity where

(a) the activity is described in Schedule C and, in
accordance with that Schedule,

(i) it applies to the victim,

(ii) it is appropriate for the victim's age, and

(iii) the victim had the capacity to perform it
at the time of the accident; and

(b) the assistance

(i) is provided directly to and solely for the
benefit of a victim, and

LOI SUR LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE PUBLIQUE
DU MANITOBA
(c. P215 de la C.P.L.M.)

**Règlement modifiant le Règlement sur le
remboursement de certains frais
(indemnisation universelle pour dommages
corporels)**

Règlement 190/2004
Date d'enregistrement : le 25 octobre 2004

Modification du R.M. 40/94

1 *Le présent règlement modifie le
Règlement sur le remboursement de certains
frais (indemnisation universelle pour
dommages corporels), R.M. 40/94.*

2 **L'article 2 est remplacé par ce qui
suit :**

Définition

2(1) Pour l'application du présent article,
« **aide personnelle** » s'entend de l'aide fournie pour
une activité dans le cas suivant :

a) l'activité est définie à l'annexe C et,
conformément à cette annexe,

(i) elle s'applique à la victime,

(ii) elle convient à la victime compte tenu de
son âge,

(iii) elle fait partie des choses que la victime
était capable de faire avant l'accident;

b) l'aide :

(i) est fournie directement à la victime, qui
est la seule personne à en bénéficier,

(ii) has been evaluated in accordance with Schedule D. (« aide personnelle »)

Interpretation – section 131 of Act

2(2) For the purposes of section 131 of the Act, qualifying personal care assistance is personal home assistance.

Reimbursement for personal care assistance under Schedules C and D

2(3) Subject to the maximum amount set under section 131 of the Act, the corporation shall reimburse a victim for the actual and proven expenses of personal care assistance in accordance with Schedules C and D if

(a) the personal care assistance meets the minimum score prescribed in Schedule D;

(b) the personal care assistance expenses are the direct result of the victim's bodily injury caused by an automobile for which compensation is provided under Part 2 of the Act; and

(c) the personal care assistance expenses are not covered under *The Health Services Insurance Act* or any other Act

3 The following is added after section 9.1:

Definitions

9.2(1) In this section,

"**eligible person**" means a person, other than a person who is a victim as defined in Part 2 of the Act, who is a parent, grandparent, guardian, spouse, common-law partner, fiancé, fiancée, adult child or sibling of a victim requiring critical care; (« personne admissible »)

"**victim requiring critical care**" means a victim who is admitted to and required to remain in hospital as a result of bodily injury caused by an automobile for which compensation is provided under Part 2 of the Act and who

(a) is under the age of 16, or

(ii) a été évaluée conformément à l'annexe D. ("personal care assistance")

Interprétation — article 131 de la Loi

2(2) Pour l'application de l'article 131 de la *Loi*, l'aide personnelle admissible est l'aide personnelle à domicile.

Remboursement de l'aide personnelle prévu aux annexes C et D

2(3) Sous réserve du plafond fixé à l'article 131 de la *Loi*, la Société rembourse, en conformité avec les annexes C et D, les frais réels avec pièces justificatives à l'appui qui ont été engagés pour une aide personnelle à condition que :

a) l'aide personnelle corresponde à la cote minimale indiquée à l'annexe D;

b) les frais engagés pour une aide personnelle résultent directement d'un dommage corporel causé par une automobile et pour lequel une indemnité est versée en vertu de la partie 2 de la *Loi*;

c) les frais engagés pour une aide personnelle ne soient pas couverts par la *Loi sur l'assurance-maladie* ou une autre loi.

3 Il est ajouté, après l'article 9.1, ce qui suit :

Définitions

9.2(1) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent article.

« **personne admissible** » Personne, autre qu'une victime au sens de la partie 2 de la *Loi*, qui est un parent, un grand-parent, le tuteur, le conjoint, le conjoint de fait, le fiancé, un enfant adulte ou un frère ou une sœur de la victime nécessitant des soins critiques. ("eligible person")

« **victime nécessitant des soins critiques** » Victime qui est hospitalisée par suite d'un dommage corporel causé par une automobile et pour lequel une indemnité est versée en vertu de la partie 2 de la *Loi*, laquelle victime, selon le cas :

a) a moins de 16 ans;

(b) as a result of the bodily injury,

(i) is in intensive care,

(ii) is recommended to undergo or has undergone a surgical procedure requiring general anaesthesia or an invasive or high-risk examination,

(iii) is in a life-threatening condition, or

(iv) is in imminent danger of death.
(« victime nécessitant des soins critiques »)

b) remplit l'une des conditions suivantes en raison du dommage corporel subi :

(i) elle est aux soins intensifs,

(ii) elle a subi ou doit subir une intervention chirurgicale nécessitant une anesthésie générale ou un examen effractif ou comportant des risques élevés,

(iii) elle est dans un état extrêmement grave,

(iv) elle se trouve en danger de mort imminent. ("victim requiring critical care")

General provision

9.2(2) Subject to this section, the corporation shall reimburse up to two eligible persons for expenses incurred by one or both of them in attending a victim requiring critical care if the corporation considers their attendance reasonably necessary or advisable for

(a) authorizing treatment on behalf of the victim;

(b) assisting the victim in deciding whether to undergo a surgical procedure requiring general anaesthesia or an invasive or high-risk examination;

(c) assisting in administering treatment to the victim; or

(d) assisting the victim on any other medical or compassionate grounds, at the sole discretion of the corporation.

Qualifying expenses and limits

9.2(3) The expenses reimbursed under this section are limited to the actual, proven expenses

(a) to a total aggregate amount not exceeding \$3,700. for all eligible persons in respect of a victim requiring critical care;

(b) that are incurred within 21 days from the date of the accident;

Disposition générale

9.2(2) Sous réserve des autres dispositions du présent article, la Société rembourse les frais qu'au plus deux personnes admissibles engagent pour s'occuper d'une victime nécessitant des soins critiques si elle juge leur présence nécessaire ou recommandée pour :

a) autoriser un traitement au nom de la victime;

b) aider la victime à décider si elle doit ou non subir une intervention chirurgicale nécessitant une anesthésie générale ou un examen effractif ou comportant des risques élevés;

c) prêter assistance pour l'administration d'un traitement à la victime;

d) aider la victime pour toute autre raison médicale ou par compassion, à l'entière discrétion de la Société.

Frais admissibles et limites

9.2(3) Le remboursement accordé en vertu du présent article se limite aux frais réels déclarés avec pièces justificatives à l'appui :

a) qui totalisent au plus 3 700 \$ pour toutes les personnes admissibles à l'égard d'une victime nécessitant des soins critiques;

b) qui sont engagés dans les 21 jours suivant la date de l'accident;

(c) that are incurred for the following:

(i) transportation, parking and tolls, up to the maximum amounts prescribed in sections 22 to 26 and Schedule B,

(ii) accommodation, up to the maximum amounts prescribed in section 28 and Schedule B,

(iii) meals, up to the maximum per person, per diem amounts prescribed in section 27 and Schedule B,

(iv) extraordinary expenses for child care, as provided for in section 134 of the Act and as indexed annually under Division 9 of the Act,

(v) loss of net income, as defined in Division 2 of Part 2 of the Act and the *Determination of Income and Employment (Universal Bodily Injury Compensation) Regulation*, Manitoba Regulation 39/94, to a maximum of 90% of any proven loss; and

(d) that are not otherwise eligible for reimbursement under

(i) the Act or another regulation made under the Act,

(ii) any other Act, including *The Health Services Insurance Act*, or a similar Act in another jurisdiction, or

(iii) any other policy of insurance, social assistance plan, sick leave plan, compassionate leave agreement or any other collateral source, including a gratuitous payment by an employer or a payment made by an employer under a collective bargaining agreement or a contract of employment.

c) qui font partie des catégories suivantes :

(i) les frais de transport, de stationnement et de péage conformes aux articles 22 à 26, jusqu'à concurrence des montants établis à l'annexe B;

(ii) les frais d'hébergement conformes à l'article 28, jusqu'à concurrence du montant établi à l'annexe B;

(iii) les frais de repas conformes à l'article 27, jusqu'à concurrence des montants quotidiens par personne établis à l'annexe B;

(iv) les frais extraordinaires liés aux soins prodigués à un enfant conformes à l'article 134 de la *Loi*, qui sont indexés chaque année en vertu de la section 9 de la *Loi*,

(v) la perte de revenu net, au sens de la section 2 de la partie 2 de la *Loi* et du *Règlement sur la détermination des revenus et des emplois (indemnisation universelle pour dommages corporels)*, R.M. 39/94, jusqu'à concurrence de 90 % de la perte déclarée avec pièces justificatives à l'appui;

d) qui ne sont pas déjà remboursables en vertu :

(i) soit de la *Loi* ou d'un autre règlement pris en application de celle-ci,

(ii) soit de toute autre loi, y compris la *Loi sur l'assurance-maladie*, ou d'une loi semblable édictée à l'extérieur du Manitoba,

(iii) soit d'une autre police d'assurance, d'un régime d'aide sociale, d'un régime de congés de maladie, d'une entente relative aux congés pour raisons familiales ou de toute autre source semblable, y compris les montants versés à titre gratuit par un employeur ou les paiements effectués par un employeur conformément à une convention collective ou à un contrat de travail.

4 Schedule A is repealed.

4 L'annexe A est abrogée.

5 Schedules C and D to this regulation are added after Schedule B.

5 Il est ajouté, après l'annexe B, les annexes C et D du présent règlement.

Coming into force

6 This regulation comes into force on November 8, 2004.

Entrée en vigueur

6 Le présent règlement entre en vigueur le 8 novembre 2004.

SCHEDULE C
(Section 2)

PERSONAL CARE ASSISTANCE ASSESSMENT TOOL

COVER SHEET

VICTIM INFORMATION

Claim # _____

Name: _____

Age: _____

Date of Injury: _____

Type of Injury: _____

Hospital Discharge Date: _____ Not Applicable

ASSESSOR INFORMATION

Name: _____

Discipline: OT Manitoba Public Insurance Case Manager
 Nurse Other (Please list): _____
 External Case Manager

ASSESSMENT INFORMATION

Date of Assessment: _____

- Initial Assessment
 Progress Assessment

Further assessment due on: _____

Assessor's signature

Agency

This assessment has been conducted in my presence and explained to me by _____.
I understand that I have a right to apply for a review of any decision made by my case manager based on this
assessment (as provided in s. 170 of *The Manitoba Public Insurance Act*).

Victim's signature

Date

VICTIM PROFILE

Medical Information and Background

Pre-Accident Needs for Assistance with Personal Care Activities

Social Environment

Physical Environment

Vocational Status (work, school)

Other

Recommendations

**INSTRUCTIONS FOR COMPLETING PERSONAL CARE ACTIVITIES
FUNCTIONAL REPORT**

Instructions for Completing Section 1 of the Functional Report

Comment on each activity in the Functional Report, following the instructions given below.

Each of the activities included in Section 1 of the Functional Report has been divided into various components. For example, the first activity – "Meal Preparation: Breakfast" consists of five components, the first being "Access to/use of food/tools needed for meal preparation":

Level 1 Activities – Home and Community Management							
1. Meal Preparation: Breakfast includes preparing breakfast safely for self and related components such as accessing food, table set-up and clean-up.							Independent <input type="checkbox"/>
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7
1.1 Access to/Use of food/tools needed for meal preparation							Independent <input type="checkbox"/>
Comments:							

Independent Independent

If the victim can perform the activity safely, correctly and efficiently without pain or physical or verbal assistance, check the Independent box for the activity.

If the victim can perform the component of the activity safely, correctly and efficiently without pain or physical or verbal assistance, check the Independent box for that component.

No other comments are required when the Independent box is checked.

Not Applicable

Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7
----------------	---	---	---	---	---	---	---

If the activity is not applicable to the victim, circle the appropriate number in the "Not Applicable" row. The numbers listed have the following meaning:

- 1) No need to do this activity or the victim derives no benefit from the activity (comment why there is no need to do this activity or why the victim derives no benefit from the activity)
- 2) Victim did not normally perform this activity before the accident
- 3) Activity not normally expected of a victim this age
- 4) Need met by another agency/institution
- 5) Needed assistance before the accident and no increase in need due to the accident
- 6) Need unrelated to the accident that appeared after the accident
- 7) Other reason (specify)

Comments

1.1 Access to/Use of food/tools needed for meal preparation	<i>Independent</i> <input type="checkbox"/>
<i>Comments:</i>	

Comments should describe the assistance required with an activity or a component of the activity. Please include in the Comments box relevant observations on the following factors when describing the assistance required:

- did the victim need assistance with the activity, or any of its components, before the accident and now needs increased assistance because of the accident?
- does the victim require environmental modifications/adaptive aids to perform the activity or any component of the activity?
- does the victim require physical or verbal assistance with parts of the activity or any component of the activity?
- is the victim completely dependent on physical or verbal assistance with the entire activity?
- does the victim experience pain when doing the activity or any component of the activity?

Instructions for Completing Section 2 of the Functional Report

Section 2 of the Functional Report is only to be used for victims who need supervision in addition to assistance that is provided for in Section 1.

Please provide a rationale for the need for supervision and record the number of additional hours of supervision beyond those already allocated for the activities set out in Section 1.

Supervision for Children

Supervision for children is only available if the child requires extra supervision beyond what is normal for his or her age and pre-accident medical condition. Overnight supervision is only available if it is medically required.

For example:

- a pre-school child would normally attend day care, but cannot due to his or her injuries. The parent or guardian must hire a specialized caregiver so that the parent or guardian is able to attend work. The expense of that specialized caregiver is eligible for coverage.
- a parent or guardian has another child to take to after-school activities, and would normally bring the injured child along but cannot due to the child's injuries. The expense of the extra supervision required while the parent is attending to the needs of the other child is eligible for coverage.

Instructions for Using the Developmental Scale

The purpose of the Developmental Scale is to determine eligibility for funding for children less than 16 years of age for activities listed in the Functional Report under Section 1 - Personal Care Activities. The ages listed in the column "Age of Child (yrs)" identify the minimum age at which the child becomes eligible for funding for an activity.

Section 1 – Personal Care Activities

Please comment on the child's ability to perform the activities for which he or she may be eligible to receive funding.

- Note – if the child is younger than the age in the column, he or she is not eligible for funding for the activity and #3 in the "Not applicable" row should be circled.
- if the child was not performing the activity prior to the accident, he or she is not eligible for funding for the activity and #2 in the "Not applicable" row should be circled.

Section 1 – Personal Care Activities		Age of Child (yrs):
Level 1 Activities – Home and Community Management		
1.	Meal Preparation: Breakfast	12 +
2.	Meal Preparation: Lunch	12 +
3.	Meal Preparation: Dinner	12 +
4.	Light Housekeeping	16 +
5.	Heavy Housecleaning	16 +
6.	Laundry	16 +
7.	Yard Work	16 +
8.	Community Outings	16 +
9.	Financial Management	16 +
Level 2 Activities – Mobility and Self-Care		
10.	Transfers: Bed Mobility	2 ½ +
11.	Transfers: Vehicle	2 ½ +
12.	Transfers: Two Person or Hoyer Lift	N/A
13.	Home Access	9 +
14.	Stair Use	1 ½ +
15.	Outdoor Home Access	2 ½ +
16.	Eating/Drinking	3 +
17.	Grooming/Hygiene	4 +
18.	Dressing/Undressing	5 +
19.	Orthotic/Prosthetics	5 +
20.	Bathing/Showering	4 +
21.	Toileting	2 ½ +
Level 3 Activities – Bowel and Bladder Care		
22.	Diaper, catheter, disimpaction	N/A

FUNCTIONAL REPORT							
Section 1 – Personal Care Activities							
Level 1 Activities – Home and Community Management							
1. Meal Preparation: Breakfast includes preparing breakfast safely for self and related components such as accessing food, table set-up and clean-up.							Independent <input type="checkbox"/>
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7
1.1 Access to and use of food and tools needed for meal preparation							Independent <input type="checkbox"/>
Comments:							
1.2 Preparation of food							Independent <input type="checkbox"/>
Comments:							
1.3 Table set-up (including bringing food to table)							Independent <input type="checkbox"/>
Comments:							
1.4 Clean-up (washing dishes, wiping counters)							Independent <input type="checkbox"/>
Comments:							
1.5 Other							
Comments:							
2. Meal Preparation: Lunch includes preparing lunch safely for self and related components such as accessing food, table set-up and clean-up.							Independent <input type="checkbox"/>
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7
2.1 Access to and use of food and tools needed for meal preparation							Independent <input type="checkbox"/>
Comments:							
2.2 Preparation of food							Independent <input type="checkbox"/>
Comments:							
2.3 Table set-up (including bringing food to table)							Independent <input type="checkbox"/>
Comments:							
2.4 Clean-up (washing dishes, wiping counters)							Independent <input type="checkbox"/>
Comments:							
2.5 Other							
Comments:							
3. Meal Preparation: Dinner includes preparing dinner safely for self and related components such as accessing food, table set-up and clean-up. (please indicate if the victim's main meal is a meal other than dinner)							Independent <input type="checkbox"/>
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7
3.1 Access to and use of food and tools needed for meal preparation							Independent <input type="checkbox"/>
Comments:							

3.2 Preparation of food								Independent	<input type="checkbox"/>
Comments:									
3.3 Table set-up(including bringing food to table)								Independent	<input type="checkbox"/>
Comments:									
3.4 Clean-up (washing dishes, wiping counters)								Independent	<input type="checkbox"/>
Comments:									
3.5 Other									
Comments:									
4. Light Housekeeping includes performing light housekeeping duties such as sweeping, dusting and general tidying of the home.								Independent	<input type="checkbox"/>
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7		
4.1 Dusting								Independent	<input type="checkbox"/>
Comments:									
4.2 Sweeping								Independent	<input type="checkbox"/>
Comments:									
4.3 General tidying of house (e.g. picking up clothing)								Independent	<input type="checkbox"/>
Comments:									
4.4 Other									
Comments:									
5. Heavy Housecleaning includes performing major house-cleaning activities such as vacuuming, washing floors, garbage disposal, cleaning appliances and bathrooms and making beds. This also includes annual cleaning such as windows, walls, ceilings, curtains and carpets.								Independent	<input type="checkbox"/>
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7		
5.1 Vacuuming								Independent	<input type="checkbox"/>
Comments:									
5.2 Making the bed								Independent	<input type="checkbox"/>
Comments:									
5.3 Washing floors								Independent	<input type="checkbox"/>
Comments:									
5.4 Garbage disposal								Independent	<input type="checkbox"/>
Comments:									
5.5 Cleaning appliances/bathroom(s)								Independent	<input type="checkbox"/>
Comments:									
5.6 Other									
Comments:									

6. Laundry includes access to and use of the laundry area and performing related duties such as carrying a basket of clothes, taking laundry out of the appliance, ironing and folding clean clothes.							Independent	<input type="checkbox"/>
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7	
6.1 Access laundry area							Independent	<input type="checkbox"/>
Comments:								
6.2 Carry basket of clothes							Independent	<input type="checkbox"/>
Comments:								
6.3 Transfer laundry							Independent	<input type="checkbox"/>
Comments:								
6.4 Ironing							Independent	<input type="checkbox"/>
Comments:								
6.5 Folding							Independent	<input type="checkbox"/>
Comments:								
6.6 Other								
Comments:								
7. Yard Work includes outdoor home maintenance activities such as raking leaves, mowing lawn, snow removal, wood chopping (only if wood is the main source of heat) and cleaning eavestroughs. This is only to reflect essential needs and not activities of an aesthetic nature. Examples of activities that are not included are painting and pool maintenance.							Independent	<input type="checkbox"/>
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7	
7.1 Raking leaves							Independent	<input type="checkbox"/>
Comments:								
7.2 Mowing lawn							Independent	<input type="checkbox"/>
Comments:								
7.3 Cleaning eavestroughs							Independent	<input type="checkbox"/>
Comments:								
7.4 Snow removal							Independent	<input type="checkbox"/>
Comments:								
7.5 Other								
Comments:								

8. Community Outings includes purchasing necessary supplies for the home and for personal use such as groceries, clothing, hardware, equipment, etc. It includes accessing public services and neighbourhood facilities (e.g. banks, stores, community centres), planning and carrying out shopping trips, attending medical appointments and other appointments associated with personal care. It also includes the victim's ability to use public transportation when required to complete the community outing.							Independent <input type="checkbox"/>
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7
8.1 Store Access (e.g. getting to and around a store, getting items off shelves)							Independent <input type="checkbox"/>
Comments:							
8.2 Carrying items (use of cart or other)							Independent <input type="checkbox"/>
Comments:							
8.3 Paying for items							Independent <input type="checkbox"/>
Comments:							
8.4 Specify what public services and neighbourhood shopping, medical and personal care facilities the victim makes use of							
Comments:							
8.5 Assistance required to complete activity (e.g. transportation, supervision)							Independent <input type="checkbox"/>
Comments:							
8.6 Other							
Comments:							
9. Financial Management includes accessing funds and completing transactions at a financial institution or by other means and managing finances independently.							Independent <input type="checkbox"/>
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7
9.1 Completion of financial transactions							Independent <input type="checkbox"/>
Comments:							
9.2 Other							
Comments:							
Level 2 Activities – Mobility and Self-Care							
10. Transfers: Bed Mobility includes the ability to get into and out of the bed, as well as to adjust body position, turn self or raise self in bed from lying to sitting.							Independent <input type="checkbox"/>
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7
10.1 Transfer in and out of bed							Independent <input type="checkbox"/>
Comments:							

10.2 Adjust body position (prone, supine, side-lying) and turn self (180 degrees)								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
10.3 Raise self in bed from lying to sitting								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
10.4 Other								
Comments:								
11. Transfers: Vehicle includes the ability to get into and position oneself in a vehicle, do up seatbelt, store mobility aid and transfer out of vehicle.								Independent <input type="checkbox"/>
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7	
11.1 Transfer in/out of vehicle								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
11.2 Storage of mobility aid								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
11.3 Use of seatbelt								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
11.4 Please state use of any specialized transportation service								
Comments:								
12. Transfers: Two Person or Hoyer Lift includes use of a Hoyer lift, ceiling track lift or two persons to perform dependent transfer.								Independent <input type="checkbox"/>
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7	
12.1 State type of lift used with victim.								
Comments:								
13. Home Access includes accessing all household equipment (such as TV, phone, radio/alarm, computer and thermostat). It also includes transferring to and from different surfaces such as from a wheelchair to chair or couch.								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7	
13.1 Use of equipment								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
13.2 General mobility								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
13.3 Other								
Comments:								
14. Stair Use includes ascending and descending indoor stairs in the victim's home.								Independent <input type="checkbox"/>
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7	

14.1 Ascend/descend indoor stairs in the victim's home. Independent <input type="checkbox"/>							
Comments: (Please include the number of stairs the victim can ascend/descend independently)							
14.2 Other							
Comments:							
15. Outdoor Home Access includes ascending and descending outdoor stairs or a ramp into the home. Independent <input type="checkbox"/>							
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7
15.1 Ascend/descend outdoor stairs or a ramp into the home Independent <input type="checkbox"/>							
Comments: (Please include the number of stairs the victim can ascend/descend independently.)							
15.2 Other							
Comments:							
16. Eating/Drinking includes the use of utensils (modified, adaptive or regular) to bring food or drink to the mouth once the meal is presented. Can also include eating/drinking by special equipment such as nasogastric tube or gastrostomy. Set-up is not included in this task but is accounted for in meal preparation. Independent <input type="checkbox"/>							
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7
16.1 Use of utensils (food to mouth, cutting food) Independent <input type="checkbox"/>							
Comments:							
16.2 Drink to mouth Independent <input type="checkbox"/>							
Comments:							
16.3 Special equipment (e.g. nasogastric tube) Not applicable <input type="checkbox"/>							
Comments:							
16.4 Other							
Comments:							
17. Grooming/Hygiene includes oral care, hair grooming (not hair washing), washing hands and face, shaving, nail care and/or applying make-up and the use of tools associated with each of these components. Independent <input type="checkbox"/>							
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7
17.1 Oral care Independent <input type="checkbox"/>							
Comments:							
17.2 Shaving Independent <input type="checkbox"/>							
Comments:							
17.3 Hair grooming Independent <input type="checkbox"/>							
Comments:							

17.4 Nail (finger/toe) care								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
17.5 Washing hands/face								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
17.6 Applying make-up								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
17.7 Other								
Comments:								
18. Dressing/Undressing includes set-up of clothes, lower and upper body dressing and fasteners, buttons, zippers, bras, hosiery and shoes.								Independent <input type="checkbox"/>
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7	
18.1 Set-up								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
18.2 Lower body (e.g. hosiery, socks and shoes)								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
18.3 Upper body (also includes bra)								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
18.4 Fasteners, buttons, zippers								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
18.5 Other								
Comments:								
19. Orthotic/Prosthetics includes assistance in donning or doffing any orthotic or prosthetic device, including the application of any ointment or support garment required for the use of the prosthetic or orthotic device. Examples include slings, splints, braces and tensor bandages. The application of consumable medical supplies such as wound dressings and/or sanitary garments is not included.								Independent <input type="checkbox"/>
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7	
19.1 State type of orthotic/prosthetic devices								
Comments:								

20. Bathing/Showering includes bathing (washing, rinsing and drying) the body and hair either in the tub, shower or sponge/bed bath. It also includes tub or shower transfer. Refer to Activity #12 Transfers: Two Person or Hoyer Lift for victims who require that type of assistance.								Independent <input type="checkbox"/>
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7	
20.1 Set-up (tap control, clothes)								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
20.2 Transfer in/out of tub or shower								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
20.3 Washing and rinsing (body and hair)								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
20.4 Drying (body and hair)								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
20.5 Other								
Comments:								
21. Toileting includes the victim's ability to transfer on/off the toilet, maintain genital/perineal hygiene (access and use toilet paper), change sanitary garments and perform clothing adjustments. It also includes the use of a urinal or bedpan. Toileting does not necessarily have to occur in the bathroom. It could be done using a bedside commode. Emptying of a commode, bedpan, colostomy bag or a urinal is also to be considered toileting.								Independent <input type="checkbox"/>
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7	
21.1 Transfer on/off toilet								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
21.2 Genital/perineal hygiene (accessing/use of toilet paper)								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
21.3 Use of special devices (urinal, bedpan)								Independent <input type="checkbox"/>
Comments:								
21.4 Other								
Comments:								

Level 3 Activities – Bowel and Bladder Care							
22. Diaper, catheter, disimpaction includes use of diapers, ability to catheterize and disimpact							
a) Does the victim require a catheter?						Yes <input type="checkbox"/>	No <input type="checkbox"/>
If yes, is the victim independent?						Yes <input type="checkbox"/>	No <input type="checkbox"/>
b) Does the victim require bowel disimpaction?						Yes <input type="checkbox"/>	No <input type="checkbox"/>
If yes, is the victim independent?						Yes <input type="checkbox"/>	No <input type="checkbox"/>
c) Does the victim require a diaper?						Yes <input type="checkbox"/>	No <input type="checkbox"/>
If yes, is the victim independent?						Yes <input type="checkbox"/>	No <input type="checkbox"/>
Section 2 – Supervision							
23. Supervision applies when the victim requires basic or skilled supervision for behavioural or medical issues that are not covered in Section 1, such as supervision in the home during the day or during sleeping hours. The victim cannot be left alone. Please record and explain hours per day needed for supervisory care.							
Not Applicable	1	2	3	4	5	6	7
23.1 Supervision:						Independent <input type="checkbox"/>	
Comments: (Child care for the victim's child is not eligible for coverage as a personal care activity and should be discussed separately with the Manitoba Public Insurance case manager)							

SCHEDULE D – PERSONAL CARE ASSISTANCE SCORING TEMPLATE
(Section 2)

INSTRUCTIONS FOR SCORING PERSONAL CARE ACTIVITIES
LISTED IN FUNCTIONAL REPORT

NOTE: For victims who are under 16 years of age, please refer to Item 23 below and "Instructions for Scoring with the Developmental Scale".

Level of Assistance Needed

A Independent

The victim can safely complete all of the activity, or the relevant components of the activity, with modifications or adaptive aids if necessary, but without physical or verbal assistance.

B Partially Dependent

The victim can safely complete parts of the activity, or of the relevant components of the activity, with modifications or adaptive aids if necessary. Physical or verbal assistance by another person is required to complete the full activity. The victim may require supervision, set-up or minimal to moderate assistance for part of the activity. Where applicable please score under these headings:

B Min: The victim requires physical or verbal assistance with up to 25% of the activity.

B Mod: The victim requires physical or verbal assistance with up to 50% of the activity.

B Max: The victim requires physical or verbal assistance with up to 75% of the activity.

C Completely Dependent

The victim is completely dependent on the physical or verbal assistance of another person to carry out the activity.

Score Sheet

Choose the score that best reflects the level of assistance that is required by the victim. Scores should reflect the ability of the victim to perform the activities once all approved assistive devices or modifications have been implemented.

CRITERIA FOR SCORING PERSONAL CARE ACTIVITIES

SECTION 1

Level 1 Activities – Home and Community Management

1. Meal Preparation: Breakfast includes preparing breakfast safely for self and related components such as accessing food, table set-up and clean-up.
2. Meal Preparation: Lunch includes preparing lunch safely for self and related components such as accessing food, table set-up and clean-up.
3. Meal Preparation: Dinner includes preparing dinner safely for self and related components such as accessing food, table set-up and clean-up. If the victim's main meal is a meal other than dinner, score that meal accordingly here.
4. Light Housekeeping includes performing light housekeeping duties such as sweeping, dusting and general tidying of the home.
5. Heavy Housecleaning includes performing major housecleaning activities such as vacuuming, washing floors, garbage disposal, cleaning appliances and bathrooms and making beds. This also includes annual cleaning such as windows, walls, ceilings, curtains and carpets.
6. Laundry includes access to and use of the laundry area, and performing related duties such as carrying a basket of clothes, taking laundry out of the appliance, ironing and folding clean clothes.

Partially Dependent example

- the victim can only fold and/or iron and cannot do other parts of activity (e.g. carrying basket up/down stairs, lifting items out of washer/dryer).

Completely Dependent example

- the victim is unable to physically access laundry area or assist in folding clothes.

7. Yard Work includes outdoor home maintenance activities such as raking leaves, mowing lawn, snow removal, wood chopping (only if wood is the main source of heat) and cleaning eavestroughs. This is only to reflect essential needs and not activities of an aesthetic nature. Examples of activities that are not included are painting and pool maintenance.
8. Community Outings includes purchasing necessary supplies for the home or for personal use such as groceries, clothes, hardware equipment, etc. It includes accessing public services and neighbourhood facilities (e.g. banks, stores, community centres), planning and carrying out shopping trips, attending medical appointments and other appointments associated with personal care. It also includes the victim's ability to use public transportation when required to complete the community outing.
9. Financial Management includes accessing funds and completing transactions at a financial institution or by other means and managing finances independently.

Level 2 Activities – Mobility and Self-Care

10. Transfers: Bed Mobility includes the ability to get into and out of the bed, as well as adjust body position or turn self or raise self in bed from lying to sitting.

Partially Dependent example

- the victim needs assistance with getting into and out of bed but can adjust body position or turn independently.

11. Transfers: Vehicle includes the ability to get into and position self in a vehicle, do up seatbelt, store mobility aid and transfer out of vehicle.

Partially Dependent examples

- the victim needs assistance with putting walker, wheelchair, crutches in the car.
- the victim needs partial assistance with transfer or seatbelt.

Completely Dependent examples

- the victim needs special transportation service.
- the victim needs assistance with all components of the vehicle transfer.

12. Transfers: Two Person or Hoyer lift - The victim needs a Hoyer lift, ceiling track lift or two persons to perform dependent transfer. (Note: if this item is applicable to the victim, he or she automatically scores as C – Completely Dependent.)

13. Home Access includes access to/use of all household equipment (such as TV, phone, radio/alarm, computer and thermostat). It also includes transferring to/from different surfaces such as from a wheelchair to a chair or couch.

14. Stair Use includes ascending and descending indoor stairs in the victim's home.

Partially Dependent example

- the victim needs assistance with 4 or more stairs but can ascend or descend up to 3 stairs independently.

Completely Dependent example

- the victim cannot ascend or descend stairs without another person present (e.g. stand-by assist).

15. Outdoor Home Access includes ability to ascend and descend outdoor stairs or ramp into the home.

Partially Dependent example

- the victim needs assistance with 4 or more stairs but can ascend or descend up to 3 stairs independently.

Completely Dependent example

- the victim cannot ascend or descend stairs without another person present (e.g. stand-by assist).

16. Eating/Drinking includes the use of utensils (modified, adaptive or regular) to bring food or drink to the mouth once the meal is presented. Can also include eating/drinking by special equipment such as nasogastric tube or gastrostomy. Set-up is not included in this task, but is accounted for in meal preparation.

Partially Dependent example

B Min: the victim needs assistance with use of utensils (e.g. cutting food).

17. Grooming/Hygiene includes oral care, hair grooming (not hair washing), washing hands and face, shaving, nail care and/or applying make-up and use of tools associated with each of these components.

18. Dressing/Undressing includes set-up of clothes, lower and upper body dressing, and fasteners, buttons, zippers, bras, hosiery and shoes.

Partially Dependent examples

B Min: the victim needs assistance with socks and shoes, fasteners, buttons, zippers or bras.

B Mod: the victim needs assistance with entire upper body dressing or lower body dressing, but not both.

B Max: the victim needs assistance with most upper body dressing and lower body dressing, but the victim can complete one or two components of the activity independently.

19. Orthotic/Prosthetics includes assistance in donning or doffing any orthotic or prosthetic device, including the application of any ointment or support garment required for the use of the prosthetic or orthotic device. Examples include slings, splints, braces and tensor bandages. The application of consumable medical supplies such as wound dressings and/or sanitary garments is not included. (Score according to the degree of assistance required)

20. Bathing/Showering includes bathing (washing, rinsing and drying) the body and hair either in the tub, shower or sponge/bed bath. It also includes tub or shower transfer. Victims who require the use of a Hoyer lift or two person transfer score additional points under item #12.

Partially Dependent examples

B Min: the victim needs supervision, stand-by assistance or minimal hands-on assistance for transfer into and out of the tub or shower, but can do all other components of the activity.

B Min: the victim can transfer independently but needs assistance with hair washing or set-up.

B Mod: the victim needs partial assistance with transfer and washing, rinsing or drying some parts of his or her body.

B Max: the victim needs assistance with transfer and most, but not all, washing, rinsing and drying of his or her body.

21. Toileting includes the victim's ability to transfer on / off the toilet, maintain genital/perineal hygiene (access and use toilet paper), change sanitary garments and perform clothing adjustments. It also includes the use of a urinal or bedpan. Toileting does not necessarily have to occur in the bathroom. It could be done using a bedside commode. Emptying of a commode, bedpan, colostomy bag or a urinal is also to be considered toileting.

Partially Dependent example

- the victim needs partial assistance with transfer on or off the toilet, removing clothes or emptying of a commode, bedpan or urinal.

Level 3 Activities – Bowel and Bladder Care

22. Diaper, catheter or disimpaction includes use of diapers, and the victim's ability to catheterize and disimpact.

Partially Dependent example

- the victim can self-catheterize, but needs assistance with disimpaction.

Completely Dependent example

- the victim needs assistance with diapers or with both catheterization and disimpaction.

SECTION 2 – Supervision

23. Supervision applies when the victim requires basic or skilled supervision for behavioural or medical issues that are not covered in Section 1, such as supervision in the home during the day or during sleeping hours. The victim cannot be left alone.

Guidelines for Scoring Supervision for Children

No child is to be given a score under Section 2: Supervision unless the child requires extra supervision beyond what is normal for his or her age and pre-accident medical condition. Overnight supervision is only available if it is medically required.

For example:

- a pre-school child would normally attend day care, but cannot due to his or her injuries. The parent or guardian must hire a specialized caregiver so that the parent or guardian is able to attend work. The expense of that specialized caregiver is eligible for coverage.
- a parent or guardian has another child to take to after-school activities, and would normally bring the injured child along but cannot due to the child's injuries. The expense of the extra supervision required while the parent is attending to the needs of the other child is eligible for coverage.

INSTRUCTIONS FOR SCORING WITH THE DEVELOPMENTAL SCALE

The Developmental Scale applies to victims who are under 16 years of age. In such cases, the Developmental Scale is used to weight the scores allowed on the Score Sheet for the applicable activities in the Functional Report.

Assessors should identify the column under which the child's age falls for each activity and review the guidelines for scoring Personal Care Assistance set out below the chart. If the child has a condition unrelated to the accident that affects his or her ability to perform the activities, the Assessor should adjust the scale to account for any developmental delays or disabilities. Adjustments should also be made based on the level at which the child was performing prior to the accident and when the child would likely have been able to perform an activity had the accident not occurred.

SECTION 1 - PERSONAL CARE ACTIVITIES	Independence of the child (chronological age)		
	Completely Dependent	Partially Dependent	Independent
LEVEL 1 Activities – Home and Community Management			
1. Meal Preparation: Breakfast	0 to 11	12 to 15	16 or +
2. Meal Preparation: Lunch	0 to 11	12 to 15	16 or +
3. Meal Preparation: Dinner	0 to 11	12 to 15	16 or +
4. Light Housekeeping	0 to 15	N/A	16 or +
5. Heavy Housecleaning	0 to 15	N/A	16 or +
6. Laundry	0 to 15	N/A	16 or +
7. Yard Work	0 to 15	N/A	16 or +
8. Community Outings	0 to 15	N/A	16 or +
9. Financial Management	0 to 15	N/A	16 or +
LEVEL 2 Activities – Mobility and Self-Care			
10. Transfers: Bed Mobility	0 to 2 ½	2 ½ to 5	6 or +
11. Transfers: Vehicle	0 to 2 ½	2 ½ to 5	6 or +
12. Transfers: Two Person or Hoyer Lift	N/A	N/A	0+
13. Home Access	0 to 8	9 to 12	13 or +
14. Stair Use	0 to 1 ½	1 ½ to 3 ½	3 ½ or +
15. Outdoor Home Access	0 to 2 ½	2 ½ to 4	4 or +
16. Eating / Drinking	0 to 2	3 to 6	7 or +
17. Grooming / Hygiene	0 to 3	4 to 6	7 or +
18. Dressing / Undressing	0 to 4	5 to 8	9 or +
19. Orthotic/Prosthetics	0 to 4	5 to 8	9 or +
20. Bathing / Showering	0 to 3	4 to 6	7 or +
21. Toileting	0 to 2 ½	2 ½ to 6	6 or +
LEVEL 3 Activities – Bowel and Bladder Care			
22. Diaper, catheter, disimpaction	N/A	N/A	0+

GUIDELINES FOR SCORING SECTION 1 PERSONAL CARE ACTIVITIES

Completely Dependent:

The child's contribution to the activity is minimal. The parent or guardian must be present at all times to carry out the activity safely and effectively.

Scoring: if the child's age falls under the "Completely Dependent" column, then he or she does not qualify for funding for that activity.

In the case of Level 1 Activities - Home and Community Management, except for meal preparation, a child under 16 is not eligible for a partial score or a full score even if he or she was doing the activity prior to the accident.

For example, a 14-year-old who mowed the grass before the accident would not be given a score for this activity because of his or her age.

Partially Dependent:

The child's contribution to the activity is significant. However, the parent or guardian must be involved regularly with verbal or physical assistance to ensure the activity is carried out safely and effectively.

Scoring: if the child's age falls under the "Partially Dependent" column then he or she does not qualify for a "Completely Dependent" score. At most, the child can qualify only for the top range of the "Partially Dependent" score (i.e. "B Max").

No score should be awarded unless, as a result of the accident, the child requires assistance greater than that which would otherwise be appropriate at his or her age in accordance with the Developmental Scale.

For example:

- a 4-year old who is partially dependent for toileting after the accident would not receive a score since that level of assistance is appropriate at the child's age under the Developmental Scale.
- a 7-year-old who is entirely dependent on assistance for dressing after the accident would only receive a partially dependent score, because of his or her age, even if before the accident the child dressed independently.

Independent:

The child is able to carry out the activity safely and effectively. The parent or guardian does not have to be involved on a regular basis.

Scoring: if the child's age falls under the "Independent" column on the Developmental Scale, he or she should be given the appropriate "Partially Dependent" score or "Completely Dependent" score for the activity in question without reference to, or weighting for, the child's age.

For example, a 14-year-old with a C4 quadriplegia injury was responsible for preparing his or her own breakfast before the accident. This child will receive a "Completely Dependent" score for grooming/hygiene. But, because of the child's age, he or she cannot qualify for more than a "Partially Dependent" score for "Meal Preparation: Breakfast".

GUIDELINES FOR REASSESSMENTS OF CHILDREN

The Developmental Scale is to be applied on the first assessment, but an activity is to receive a score only if the child was actually performing the activity prior to the accident.

On second and subsequent assessments, the activity will be scored in accordance with the child's age and the Developmental Scale. The only exception to this occurs when there is clear evidence that the child would not have been performing the activity, either partially or completely, at the age indicated in the Developmental Scale even if the accident had not happened. Relevant evidence that the child would not have performed the activity even if the accident had not happened includes the presence of debilitating pre-existing conditions and the roles of other children in the family.

For example, a 2-year old was not dressing him or herself independently before the accident. If the child's injuries still prevent him or her from performing the activity at age five, the child will then become eligible for partial funding for the activity.

SCORE SHEET FOR PERSONAL CARE ACTIVITIES

Section 1 – Personal Care Activities						
LEVEL 1 ACTIVITIES - HOME AND COMMUNITY MANAGEMENT						
Activity	Score					
1. Meal Preparation: Breakfast	N/A 0	A 0	B Min 1	B Mod 2	B Max 3	C 4
2. Meal Preparation: Lunch	N/A 0	A 0	B Min 1.5	B Mod 3	B Max 4.5	C 6
3. Meal Preparation: Dinner	N/A 0	A 0	B Min 2	B Mod 4	B Max 6	C 8
4. Light Housekeeping	N/A 0	A 0		B 3		C 6
5. Heavy Housecleaning	N/A 0	A 0				C 3
6. Laundry	N/A 0	A 0		B 1		C 2
7. Yard Work	N/A 0	A 0				C 3
8. Community Outings	N/A 0	A 0				C 3
9. Financial Management	N/A 0	A 0				C 1
Total Score for Level 1						

LEVEL 2 ACTIVITIES - Mobility and Self-Care						
Activity	Score					
10. Transfers: Bed Mobility	N/A 0	A 0	B 3		C 6	
11. Transfers: Vehicle	N/A 0	A 0	B 2		C 4	
12. Transfers: Two Person or Hoyer Lift	N/A 0	A 0	B 0		C 6	
13. Home Access	N/A 0	A 0	B 3		C 5	
14. Stair Use	N/A 0	A 0	B 1.5		C 3	
15. Outdoor Home Access	N/A 0	A 0	B 1		C 2	
16. Eating/Drinking	N/A 0	A 0	B Min 4		C 16	
17. Grooming/Hygiene	N/A 0	A 0	B 2		C 3	
18. Dressing/Undressing	N/A 0	A 0	B Min 1.5	B Mod 3	B Max 4.5	C 6
19. Orthotic/Prosthetics	N/A 0	A 0	B 2		C 3	
20. Bathing/Showering	N/A 0	A 0	B Min 2	B Mod 4	B Max 6	C 8
21. Toileting	N/A 0	A 0	B 6		C 12	
Total Score for Level 2						
LEVEL 3 ACTIVITIES - BOWEL AND BLADDER CARE						
Activity	Score					
22. Bowel and Bladder Care Catheter Disimpaction Diapers	N/A 0	A 0	B 8		C 16	
Total Score for Level 3						

Section 2 – Supervision Requirements	
Activity	Score
23. Supervision	$\frac{\text{Average number of hours of supervision per day}}{\text{Average number of hours of supervision per day}} \times 12 = \text{_____}$
Total Supervision Score	

ENTITLEMENT CALCULATION

Each of the activities has been assigned a level depending on the type of care provider needed to perform the activity. Weighting factors have been determined based on the relative cost of each type of care provider.

Personal Care Activities	Score	X	Weighting Factor	=	Weighted Score
Level 1 Home & Community Management	_____	X	1.0	=	_____ <i>(line 1)</i>
Level 2 Mobility & Self-Care	_____	X	1.05	=	_____ <i>(line 2)</i>
Level 3 Bowel & Bladder Care	_____	X	2.54	=	_____ <i>(line 3)</i>
Supervision Requirements (average hours/day X 12)	_____	X	1.0	=	_____ <i>(line 4)</i>

Total Score _____

(sum of individual scores for *(line 5)*
each level and supervision)

Total Weighted Score _____
(sum of lines 1, 2, 3 and 4) *(line 6)*

Any victim with a total weighted score of 89 or above *(line 6)* is automatically entitled to the maximum coverage, and there is no need to complete any further calculations in those circumstances.

If the total weighted score is less than 89, divide *line 6* by 89 _____
(line 7)

Multiply *line 7* by the indexed monthly maximum for Personal Care Assistance, as prescribed in section 131 of the Act. _____
(line 8)

Minimum Score:

Line 5 must be 9 or higher without rounding before the victim qualifies for funding.

Entitlement:

Equals the amount set out in *line 8* (rounded to the nearest dollar).

The Queen's Printer
for the Province of Manitoba

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES BESOINS
EN MATIÈRE D'AIDE PERSONNELLE

FEUILLE D'ACCOMPAGNEMENT

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA VICTIME

Demande n° _____

Nom : _____

Âge : _____

Date de la blessure : _____

Type de blessure : _____

Date du congé de l'hôpital : _____ Sans objet

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVALUATEUR

Nom : _____

Titre : Ergothérapeute Gestionnaire de cas de la Société
 Infirmière d'assurance publique du Manitoba
 Gestionnaire de cas Autre (précisez) : _____
externe

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVALUATION

Date de l'évaluation : _____

Première évaluation

Suivi

Autre évaluation à effectuer le : _____

Signature de l'évaluateur

Organisme

L'évaluation a été effectuée en ma présence et m'a été expliquée par _____.
J'ai le droit de demander une révision de la décision prise par mon gestionnaire de cas d'après la présente
évaluation (comme le prévoit l'article 170 de la *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba*).

Signature de la victime

Date

PROFIL DE LA VICTIME

Renseignements et antécédents médicaux

Besoins d'aide pour les soins personnels avant l'accident

Milieu social

Milieu physique

Situation professionnelle (travail ou études)

Autres

Recommandations

**DIRECTIVES CONCERNANT LE RAPPORT D'ÉVALUATION
FONCTIONNELLE SUR LES ACTIVITÉS LIÉES AUX SOINS PERSONNELS**

Directives concernant la section 1 du rapport d'évaluation fonctionnelle

Commentez chaque activité du rapport en suivant les directives données ci-dessous.

Chacune des activités mentionnées dans la section 1 du rapport est divisée en plusieurs parties. Par exemple, la première activité, soit « Préparation des repas : déjeuner », comprend cinq parties et la première est « Sortir et utiliser les aliments et les ustensiles nécessaires à la préparation des repas ».

Activités de niveau 1 – Tâches domestiques et déplacements dans la collectivité							
1. Préparation des repas : déjeuner. Préparer son propre déjeuner de façon sécuritaire et effectuer les tâches connexes, y compris sortir les aliments, mettre le couvert et nettoyer.							Autonome <input type="checkbox"/>
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7
1.1 Sortir et utiliser les aliments et les ustensiles nécessaires à la préparation des repas							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							

Autonome Autonome

Si la victime est capable de faire l'activité de façon sécuritaire, convenable et efficace sans ressentir de douleur ni avoir besoin d'une aide physique ou verbale, cochez la case « Autonome » pour l'activité en question.

Si la victime est capable de faire une partie de l'activité de façon sécuritaire, convenable et efficace sans ressentir de douleur ni avoir besoin d'une aide physique ou verbale, cochez la case « Autonome » pour la partie de l'activité en question.

Vous n'avez pas à inscrire de commentaires lorsque cette case est cochée.

Sans objet

Sans objet	1	2	3	4	5	6	7
------------	---	---	---	---	---	---	---

Si une activité ne s'applique pas à la victime, encerclez le chiffre qui convient dans la ligne « Sans objet ». Les chiffres signifient ce qui suit :

- 1) La victime n'a pas besoin de faire cette activité ou n'en retire aucun avantage (précisez).
- 2) La victime n'avait pas l'habitude de faire cette activité avant l'accident.
- 3) C'est une activité qu'une personne de cet âge n'a pas l'habitude de faire.
- 4) Un autre organisme ou établissement se charge de satisfaire ce besoin.
- 5) La victime avait besoin d'aide auparavant et ce besoin d'aide est demeuré le même après l'accident.
- 6) Le besoin n'est pas lié à l'accident même s'il s'est manifesté après l'accident.
- 7) Autre raison (précisez)

Commentaires

1.1 Sortir et utiliser les aliments et les ustensiles nécessaires à la préparation des repas	Autonome <input type="checkbox"/>
<i>Commentaires :</i>	

Les commentaires doivent préciser l'aide nécessaire pour une activité ou une partie d'activité. Dans la case prévue à cette fin, veuillez inscrire les commentaires utiles concernant les points ci-dessous pour expliquer l'aide nécessaire.

- La victime avait-elle besoin d'aide pour faire l'activité ou une partie de l'activité avant l'accident et ses besoins ont-ils augmenté à la suite de l'accident?
- Des adaptations à l'environnement ou des aides à la mobilité sont-elles nécessaires pour permettre à la victime de faire l'activité ou une partie de l'activité?
- La victime a-t-elle besoin d'une aide physique ou verbale pour certaines parties de l'activité?
- La victime dépend-elle complètement d'une aide physique ou verbale pour toute l'activité?
- La victime ressent-elle de la douleur lorsqu'elle fait l'activité ou une partie de l'activité?

Directives concernant la section 2 du rapport d'évaluation fonctionnelle

La section 2 du rapport d'évaluation fonctionnelle est remplie uniquement pour les victimes ayant besoin de surveillance en plus de l'aide prévue à la section 1.

Veuillez justifier le besoin de surveillance et inscrire le nombre d'heures de surveillance nécessaires en plus de celles consacrées aux activités prévues à la section 1.

Surveillance des enfants

Les frais liés à la surveillance des enfants ne sont admissibles que si l'enfant a besoin de plus de surveillance que la normale compte tenu de son âge et de son état de santé avant l'accident. La surveillance de nuit n'est offerte que si elle est nécessaire pour des raisons médicales.

Exemples :

- Si un enfant d'âge préscolaire fréquente habituellement une garderie mais ne peut plus le faire en raison de ses blessures et que le parent ou le tuteur doit embaucher une gardienne spécialisée pour pouvoir aller travailler, le salaire de cette gardienne est admissible.
- Si un parent ou un tuteur doit accompagner un autre enfant à des activités après l'école mais qu'il ne peut emmener l'enfant blessé, contrairement à ce qu'il ferait normalement, en raison des blessures de ce dernier, les frais liés à la surveillance nécessaire pendant que le parent s'occupe de son autre enfant sont admissibles.

Directives concernant l'échelle de développement

L'échelle de développement sert à déterminer l'admissibilité à l'aide financière des enfants de moins de 16 ans en ce qui concerne les activités mentionnées à la section 1 du rapport d'évaluation fonctionnelle. L'âge indiqué dans la colonne « Âge de l'enfant (en années) » correspond à l'âge minimum auquel l'enfant devient admissible à une aide financière pour une activité.

Section 1 – Activités liées aux soins personnels

Veillez préciser dans quelle mesure l'enfant est capable de faire les activités pour lesquelles une aide financière pourrait lui être accordée.

- Remarque – S'il n'a pas atteint l'âge indiqué dans la colonne, l'enfant n'est pas admissible à une aide financière pour l'activité en question, et il faut encercler le chiffre 3 dans la ligne « Sans objet ».
- Si l'enfant ne faisait pas l'activité avant l'accident, aucune aide financière ne peut être accordée et il faut encercler le chiffre 2 dans la ligne « Sans objet ».

Section 1 – Activités liées aux soins personnels		Âge de l'enfant (en années)
Activités de niveau 1 – Tâches domestiques et déplacements dans la collectivité		
1.	Préparation des repas : déjeuner	12 +
2.	Préparation des repas : dîner	12 +
3.	Préparation des repas : souper	12 +
4.	Petits travaux ménagers	16 +
5.	Gros travaux ménagers	16 +
6.	Lessive	16 +
7.	Travaux extérieurs	16 +
8.	Sorties dans la collectivité	16 +
9.	Gestion financière	16 +
Activités de niveau 2 – Mobilité et autonomie		
10.	Déplacements : lit	2 ½ +
11.	Déplacements : véhicule	2 ½ +
12.	Déplacements : deux personnes ou lève-patient Hoyer	s. o.
13.	Mobilité à l'intérieur du domicile	9 +
14.	Utilisation d'un escalier	1 ½ +
15.	Accès à l'extérieur du domicile	2 ½ +
16.	Alimentation	3 +
17.	Toilette	4 +
18.	Habillage et déshabillage	5 +
19.	Installation d'une orthèse ou d'une prothèse	5 +
20.	Bain ou douche	4 +
21.	Élimination	2 ½ +
Activités de niveau 3 – Soins liés à l'élimination intestinale ou urinaire		
22.	Couche-culotte, cathéter et extraction manuelle des fécalomes	s. o.

RAPPORT D'ÉVALUATION FONCTIONNELLE							
Section 1 – Activités liées aux soins personnels							
Activités de niveau 1 – Tâches domestiques et déplacements dans la collectivité							
1. Préparation des repas : déjeuner – Préparer son propre déjeuner de façon sécuritaire et effectuer les tâches connexes, y compris sortir les aliments, mettre le couvert et nettoyer.							Autonome <input type="checkbox"/>
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7
1.1 Sortir et utiliser les aliments et les ustensiles nécessaires à la préparation des repas							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
1.2 Préparer les aliments							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
1.3 Mettre le couvert (y compris servir le repas)							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
1.4 Nettoyer (y compris faire la vaisselle et nettoyer les comptoirs)							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
1.5 Autres							
Commentaires :							
2. Préparation des repas : dîner – Préparer son propre dîner de façon sécuritaire et effectuer les tâches connexes, y compris sortir les aliments, mettre le couvert et nettoyer.							Autonome <input type="checkbox"/>
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7
2.1 Sortir et utiliser les aliments et les ustensiles nécessaires à la préparation des repas							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
2.2 Préparer les aliments							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
2.3 Mettre le couvert (y compris servir le repas)							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
2.4 Nettoyer (y compris faire la vaisselle et nettoyer les comptoirs)							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
2.5 Autres							
Commentaires :							
3. Préparation des repas : souper – Préparer son propre souper de façon sécuritaire et effectuer les tâches connexes, y compris sortir les aliments, mettre le couvert et nettoyer (si le repas principal de la victime n'est pas le souper, veuillez le préciser).							Autonome <input type="checkbox"/>
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7
3.1 Sortir et utiliser les aliments et les ustensiles nécessaires à la préparation des repas							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							

3.2 Préparer les aliments							Autonome <input type="checkbox"/>	
Commentaires :								
3.3 Mettre le couvert (y compris servir le repas)							Autonome <input type="checkbox"/>	
Commentaires :								
3.4 Nettoyer (y compris faire la vaisselle et nettoyer les comptoirs)							Autonome <input type="checkbox"/>	
Commentaires :								
3.5 Autres								
Commentaires :								
4. Petits travaux ménagers – Exécuter des tâches telles que balayer, épousseter et mettre de l'ordre.							Autonome <input type="checkbox"/>	
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7	
4.1 Épousseter							Autonome <input type="checkbox"/>	
Commentaires :								
4.2 Balayer							Autonome <input type="checkbox"/>	
Commentaires :								
4.3 Mettre de l'ordre (p. ex., ramasser les vêtements qui traînent)							Autonome <input type="checkbox"/>	
Commentaires :								
4.4 Autres								
Commentaires :								
5. Gros travaux ménagers – Exécuter des tâches telles que passer l'aspirateur, laver les planchers, sortir les ordures, nettoyer les appareils électroménagers et les salles de bains et faire les lits, y compris faire le grand ménage annuel, à savoir nettoyer les fenêtres, les murs, les plafonds, les rideaux et les tapis.							Autonome <input type="checkbox"/>	
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7	
5.1 Passer l'aspirateur							Autonome <input type="checkbox"/>	
Commentaires :								
5.2 Faire les lits							Autonome <input type="checkbox"/>	
Commentaires :								
5.3 Laver les planchers							Autonome <input type="checkbox"/>	
Commentaires :								
5.4 Sortir les ordures							Autonome <input type="checkbox"/>	
Commentaires :								
5.5 Nettoyer les appareils électroménagers et les salles de bains							Autonome <input type="checkbox"/>	
Commentaires :								
5.6 Autres								
Commentaires :								

6. Lessive – Se rendre jusqu'aux appareils, s'en servir et exécuter des tâches comme porter un panier à linge, sortir la lessive des appareils et repasser ainsi que plier les vêtements propres.							Autonome <input type="checkbox"/>
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7
6.1 Se rendre jusqu'aux appareils							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
6.2 Porter un panier à linge							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
6.3 Mettre la lessive dans les appareils et la sortir							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
6.4 Repasser les vêtements							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
6.5 Plier les vêtements							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
6.6 Autres							
Commentaires :							
7. Travaux extérieurs – Exécuter des tâches d'entretien extérieur telles que ratisser les feuilles, tondre le gazon, pelleter la neige, couper du bois (à condition que le bois soit la principale source de chauffage) et nettoyer les gouttières. Il doit s'agir de travaux essentiels et non pas de nature esthétique. Sont notamment exclus la peinture ainsi que l'entretien de la piscine.							Autonome <input type="checkbox"/>
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7
7.1 Ratisser les feuilles							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
7.2 Tondre le gazon							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
7.3 Nettoyer les gouttières							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
7.4 Pelleter la neige							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
7.5 Autres							
Commentaires :							

8. Sorties dans la collectivité – Sortir afin d'aller acheter des articles pour la maison et pour soi, comme des provisions, des vêtements, des objets de quincaillerie et du matériel, d'utiliser des services publics et de se rendre dans des établissements des alentours (p. ex., une banque, un magasin ou un centre communautaire), d'aller faire des courses et de se rendre chez le médecin ou à des rendez-vous pour obtenir des soins personnels. Il faut tenir compte de la capacité de la victime d'utiliser au besoin le transport en commun pour ses sorties dans la collectivité.							Autonome <input type="checkbox"/>
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7
8.1 Aller faire des courses (p. ex., se rendre à un magasin, se déplacer à l'intérieur et prendre des articles sur les tablettes)							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
8.2 Transporter des articles (dans un chariot ou d'une autre façon)							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
8.3 Payer des articles							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
8.4 Indiquez les services publics, les magasins des alentours ainsi que les cliniques et les établissements de soins personnels qu'utilise la victime.							
Commentaires :							
8.5 Aide nécessaire pour faire l'activité (p. ex., transport ou surveillance)							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
8.6 Autres							
Commentaires :							
9. Gestion financière – Se procurer de l'argent, effectuer des opérations en se rendant dans un établissement financier ou par d'autres moyens et gérer son budget de façon autonome.							Autonome <input type="checkbox"/>
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7
9.1 Effectuer des opérations financières							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
9.2 Autres							
Commentaires :							
Activités de niveau 2 – Mobilité et autonomie							
10. Déplacements : lit – Se mettre au lit, se lever du lit, changer de position, se tourner ou se soulever pour s'asseoir.							Autonome <input type="checkbox"/>
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7
10.1 Se mettre au lit et se lever							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							

10.2 Changer de position (se placer sur le ventre, sur le dos ou sur le côté) et se retourner (180 degrés)							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
10.3 Se soulever pour s'asseoir							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
10.4 Autres							
Commentaires :							
11. Déplacements : véhicule – Monter et s'installer dans un véhicule, boucler sa ceinture, ranger les aides à la mobilité et sortir d'un véhicule.							Autonome <input type="checkbox"/>
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7
11.1 Monter dans un véhicule et en sortir							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
11.2 Ranger les aides à la mobilité							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
11.3 Manier la ceinture de sécurité							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
11.4 Veuillez indiquer si un service de transport adapté est utilisé.							
Commentaires :							
12. Déplacements : deux personnes ou lève-patient Hoyer – Utiliser un lève-patient Hoyer ou un lève-personne fixé au plafond ou se faire aider par deux personnes pour se déplacer.							Autonome <input type="checkbox"/>
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7
12.1 Indiquez le type de lève-patient utilisé pour la victime.							
Commentaires :							
13. Mobilité à l'intérieur du domicile – Accéder à tous les appareils ménagers (tels qu'un téléviseur, un téléphone, un radio-réveil, un ordinateur et un thermostat) et se soulever pour, par exemple, passer d'un fauteuil roulant à une chaise ou un divan.							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7
13.1 Utiliser des appareils ménagers							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
13.2 Se déplacer de façon générale							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
13.3 Autres							
Commentaires :							
14. Utilisation d'un escalier – Monter et descendre un escalier intérieur à son domicile.							Autonome <input type="checkbox"/>
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7

14.1 Monter ou descendre un escalier intérieur à son domicile.							Autonome <input type="checkbox"/>	
Commentaires : (Veuillez préciser le nombre de marches que la victime est capable de monter ou de descendre par elle-même.)								
14.2 Autres								
Commentaires :								
15. Accès à l'extérieur du domicile – Monter et descendre un escalier extérieur ou une rampe d'accès menant au domicile.							Autonome <input type="checkbox"/>	
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7	
15.1 Monter ou descendre un escalier extérieur ou une rampe d'accès menant au domicile							Autonome <input type="checkbox"/>	
Commentaires : (Veuillez préciser le nombre de marches que la victime est capable de monter ou de descendre par elle-même.)								
15.2 Autres								
Commentaires :								
16. Alimentation – Se servir des ustensiles (modifiés, adaptés ou ordinaires) nécessaires pour porter des aliments ou des boissons à sa bouche une fois que le repas est servi. Peut s'entendre également de l'utilisation de matériel spécial comme une sonde nasogastrique ou une gastrostomie. L'installation de ce matériel ne fait pas partie de l'alimentation mais est prise en compte dans la préparation des repas.							Autonome <input type="checkbox"/>	
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7	
16.1 Se servir d'ustensiles (pour porter des aliments à sa bouche ou les couper)							Autonome <input type="checkbox"/>	
Commentaires :								
16.2 Porter une boisson à sa bouche							Autonome <input type="checkbox"/>	
Commentaires :								
16.3 Matériel spécial (p. ex., une sonde nasogastrique)							Sans objet <input type="checkbox"/>	
Commentaires :								
16.4 Autres								
Commentaires :								
17. Toilette – Assurer son hygiène buccale, se coiffer (sauf se laver les cheveux), se laver les mains et le visage, se raser, se tailler les ongles, se maquiller et se servir des objets nécessaires.							Autonome <input type="checkbox"/>	
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7	
17.1 Assurer son hygiène buccale							Autonome <input type="checkbox"/>	
Commentaires :								
17.2 Se raser							Autonome <input type="checkbox"/>	
Commentaires :								
17.3 Se coiffer							Autonome <input type="checkbox"/>	
Commentaires :								

17.4 Se tailler les ongles (doigts et orteils)								Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :								
17.5 Se laver les mains et le visage								Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :								
17.6 Se maquiller								Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :								
17.7 Autres								
Commentaires :								
18. Habillage et déshabillage – Préparer ses vêtements, mettre les vêtements et les accessoires pour la partie inférieure et la partie supérieure du corps, mettre les bas et attacher les agrafes, les boutons, les fermetures éclair, le soutien-gorge et les chaussures.								Autonome <input type="checkbox"/>
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7	
18.1 Sortir ses vêtements								Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :								
18.2 Mettre les vêtements et les accessoires pour la partie inférieure du corps (les bas, les chaussettes et les chaussures)								Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :								
18.3 Mettre les vêtements et les accessoires pour la partie supérieure du corps (y compris le soutien-gorge)								Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :								
18.4 Attacher les agrafes, les boutons et les fermetures éclair								Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :								
18.5 Autres								
Commentaires :								
19. Installation d'une orthèse ou d'une prothèse – Mettre ou enlever une orthèse ou une prothèse, y compris appliquer un onguent ou mettre en place un vêtement de soutien nécessaire à l'utilisation de la prothèse ou de l'orthèse. Il peut s'agir notamment d'écharpes, d'attelles, de bretelles ou de bandages de contention. Le remplacement de fournitures médicales jetables, comme les pansements et les culottes sanitaires, n'est pas compris.								Autonome <input type="checkbox"/>
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7	
19.1 Indiquez le type d'orthèse ou de prothèse utilisé								
Commentaires :								

20. Bain ou douche – Se laver, se rincer et se sécher le corps et les cheveux, que ce soit dans une baignoire ou une douche ou en faisant sa toilette à l'éponge dans un lit, y compris entrer dans la baignoire ou la douche et en sortir. Reportez-vous à l'activité n° 12, « Déplacements : deux personnes ou un lève-patient Hoyer », pour les victimes qui ont besoin de ce type d'aide.							Autonome <input type="checkbox"/>
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7
20.1 Se préparer à se laver (régler les robinets et placer ses vêtements)							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
20.2 Entrer dans la baignoire ou la douche et en sortir							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
20.3 Se laver et se rincer (le corps et les cheveux)							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
20.4 Se sécher (le corps et les cheveux)							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
20.5 Autres							
Commentaires :							
21. Élimination – S'asseoir sur la toilette et se relever, assurer une bonne hygiène de ses parties génitales et de la région du périnée (prendre et utiliser du papier hygiénique), changer de culotte sanitaire et ajuster ses vêtements. S'entend également de l'utilisation d'un urinal ou d'un bassin hygiénique. Il n'est pas obligatoire d'aller dans une salle de bains; une chaise d'aisance peut être utilisée. Est assimilé à l'élimination le fait de vider la chaise d'aisance, le bassin hygiénique, la poche pour colostomie ou l'urinal.							Autonome <input type="checkbox"/>
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7
21.1 S'asseoir sur la toilette et se relever							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
21.2 Hygiène des parties génitales et de la région du périnée (prendre et utiliser du papier hygiénique)							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
21.3 Utilisation de matériel spécial (urinal ou bassin hygiénique)							Autonome <input type="checkbox"/>
Commentaires :							
21.4 Autres							
Commentaires :							

Activités de niveau 3 – Soins liés à l'élimination intestinale ou urinaire							
22. Couche-culotte, cathéter et extraction manuelle des fécalomes – Utiliser des couches-culottes et un cathéter et extraire manuellement des fécalomes.							
a) La victime a-t-elle besoin d'un cathéter?						Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Dans l'affirmative, la victime est-elle autonome?						Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
b) La victime a-t-elle besoin d'une extraction manuelle des fécalomes?						Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Dans l'affirmative, la victime est-elle autonome?						Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
c) La victime a-t-elle besoin d'une couche-culotte?						Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Dans l'affirmative, la victime est-elle autonome?						Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Section 2 – Besoins en matière de surveillance							
23. Surveillance – La victime a besoin d'une surveillance de base ou doit être surveillée par une personne spécialement formée en raison de problèmes comportementaux ou médicaux qui ne sont pas couverts dans la section 1. Il peut s'agir, par exemple, d'une surveillance à la maison pendant la journée ou pendant les heures de sommeil. La victime ne peut être laissée seule. Veuillez inscrire et justifier les heures de surveillance nécessaires par jour.							
Sans objet	1	2	3	4	5	6	7
23.1 Surveillance						Autonome <input type="checkbox"/>	
<p>Commentaires :</p> <p>(Les frais de garde des enfants de la victime ne sont pas admissibles dans les activités liées aux soins personnels. Il faut en discuter séparément avec le gestionnaire de cas de la Société d'assurance publique du Manitoba.)</p>							

ANNEXE D – GUIDE DE COTATION DES BESOINS
EN MATIÈRE D'AIDE PERSONNELLE
(article 2)

DIRECTIVES POUR LA COTATION
DES ACTIVITÉS LIÉES AUX SOINS PERSONNELS
MENTIONNÉES DANS LE RAPPORT D'ÉVALUATION FONCTIONNELLE

REMARQUE : Si la victime est âgée de moins de 16 ans, veuillez vous reporter au point 23 ci-dessous et aux directives pour l'attribution des cotes d'après l'échelle de développement.

Niveau d'aide nécessaire

A Autonome

La victime peut faire toute l'activité ou les parties utiles de l'activité de façon sécuritaire avec des adaptations ou des aides à la mobilité, s'il y a lieu, mais sans recourir à une aide physique ou verbale.

B Partiellement dépendant

La victime peut faire certaines des parties utiles de l'activité de façon sécuritaire avec des adaptations ou des aides à la mobilité, s'il y a lieu, mais elle a besoin de l'aide physique ou verbale d'une autre personne pour faire l'activité au complet. La victime peut avoir besoin d'être surveillée ou installée ou de recevoir une aide allant de minimale à modérée pour une partie de l'activité. Veuillez attribuer l'une des cotes suivantes dans les cas qui s'appliquent :

B min. : La victime a besoin d'une aide physique ou verbale pour une proportion de l'activité pouvant atteindre 25 %.

B mod. : La victime a besoin d'une aide physique ou verbale pour une proportion de l'activité pouvant atteindre 50 %.

B max. : La victime a besoin d'une aide physique ou verbale pour une proportion de l'activité pouvant atteindre 75 %.

C Complètement dépendant

La victime dépend complètement de l'aide physique ou verbale d'une autre personne pour faire l'activité.

Feuille de cotation

Choisissez la cote qui correspond le mieux au niveau d'aide dont la victime a besoin. Il faut se baser sur la capacité de la victime de faire les activités avec toutes les adaptations ou les aides à la mobilité approuvées.

CRITÈRES DE COTATION DES ACTIVITÉS LIÉES AUX SOINS PERSONNELS

SECTION 1

Activités de niveau 1 – Tâches domestiques et déplacements dans la collectivité

1. Préparation des repas : déjeuner – Préparer son propre déjeuner de façon sécuritaire et effectuer les tâches connexes, y compris sortir les aliments, mettre le couvert et nettoyer.
2. Préparation des repas : dîner – Préparer son propre dîner de façon sécuritaire et effectuer les tâches connexes, y compris sortir les aliments, mettre le couvert et nettoyer.
3. Préparation des repas : souper – Préparer son propre souper de façon sécuritaire et effectuer les tâches connexes, y compris sortir les aliments, mettre le couvert et nettoyer. Si le repas principal de la victime n'est pas le souper, attribuez une cote à ce repas à ce point.
4. Petits travaux ménagers – Exécuter des tâches telles que balayer, épousseter et mettre de l'ordre.
5. Gros travaux ménagers – Exécuter des tâches telles que passer l'aspirateur, laver les planchers, sortir les ordures, nettoyer les appareils électroménagers et les salles de bains et faire les lits, y compris faire le grand ménage annuel, à savoir nettoyer les fenêtres, les murs, les plafonds, les rideaux et les tapis.
6. Lessive – Se rendre jusqu'aux appareils, s'en servir et exécuter des tâches comme porter un panier à linge, sortir la lessive des appareils et repasser ainsi que plier les vêtements propres.

Exemple pour une personne partiellement dépendante

- La victime peut seulement plier ou repasser les vêtements et est incapable de faire les autres parties de l'activité (comme transporter un panier à linge d'un étage à l'autre ou sortir les vêtements de la machine à laver ou de la sècheuse).

Exemple pour une personne complètement dépendante

- La victime est physiquement incapable de se rendre jusqu'aux appareils ou d'aider à plier des vêtements.
7. Travaux extérieurs – Exécuter des tâches d'entretien extérieur telles que ratisser les feuilles, tondre le gazon, pelleter la neige, couper du bois (à condition que le bois soit la principale source de chauffage) et nettoyer les gouttières. Il doit s'agir de travaux essentiels et non pas de nature esthétique. Sont notamment exclus la peinture ainsi que l'entretien de la piscine.
 8. Sorties dans la collectivité – Sortir afin d'aller acheter des articles pour la maison et pour soi, comme des provisions, des vêtements, des objets de quincaillerie et du matériel, d'utiliser des services publics et de se rendre dans des établissements des alentours (p. ex., une banque, un magasin ou un centre communautaire), d'aller faire des courses et de se rendre chez le médecin ou à des rendez-vous pour obtenir des soins personnels. Il faut tenir compte de la capacité de la victime d'utiliser au besoin le transport en commun pour ses sorties dans la collectivité.
 9. Gestion financière – Se procurer de l'argent, effectuer des opérations en se rendant dans un établissement financier ou par d'autres moyens et gérer son budget de façon autonome.

Activités de niveau 2 – Mobilité et autonomie

10. Déplacements : lit – Se mettre au lit, se lever du lit, changer de position, se tourner ou se soulever pour s'asseoir.

Exemple pour une personne partiellement dépendante

- La victime a besoin d'aide pour se mettre au lit et se lever mais peut changer de position ou se tourner par elle-même.

11. Déplacements : véhicule – Monter et s'installer dans un véhicule, boucler sa ceinture, ranger les aides à la mobilité et sortir d'un véhicule.

Exemples pour une personne partiellement dépendante

- La victime a besoin d'aide pour ranger sa marchette, son fauteuil roulant ou ses béquilles dans la voiture.
- La victime a besoin d'une aide partielle pour monter dans la voiture et en sortir ou pour boucler sa ceinture.

Exemples pour une personne complètement dépendante

- La victime a besoin d'un service de transport adapté.
- La victime a besoin d'aide afin de faire tout ce qui est nécessaire pour monter dans un véhicule et en sortir.

12. Déplacements : deux personnes ou lève-patient Hoyer – Utiliser un lève-patient Hoyer ou un lève-personne fixé au plafond ou se faire aider par deux personnes pour se déplacer. (Remarque : Si ce point s'applique à la victime, la cote « C – Complètement dépendant » est automatiquement attribuée.)

13. Mobilité à l'intérieur du domicile – Accéder à tous les appareils ménagers (tels qu'un téléviseur, un téléphone, un radio-réveil, un ordinateur et un thermostat) pour les utiliser. Se soulever pour, par exemple, passer d'un fauteuil roulant à une chaise ou un divan.

14. Utilisation d'un escalier – Monter et descendre un escalier intérieur à son domicile.

Exemple pour une personne partiellement dépendante

- La victime a besoin d'aide quand il y a quatre marches ou plus mais est capable de monter ou de descendre par elle-même un escalier de trois marches ou moins.

Exemple pour une personne complètement dépendante

- La victime est incapable de monter ou de descendre des marches seule (p. ex., sans l'aide ou la surveillance de quelqu'un d'autre).

15. Accès à l'extérieur du domicile – Monter et descendre un escalier extérieur ou une rampe d'accès menant au domicile.

Exemple pour une personne partiellement dépendante

- La victime a besoin d'aide quand il y a quatre marches ou plus mais est capable de monter ou de descendre par elle-même un escalier de trois marches ou moins.

Exemple pour une personne complètement dépendante

- La victime est incapable de monter ou de descendre des marches seule (p. ex., sans l'aide ou la surveillance de quelqu'un d'autre).

16. Alimentation – Se servir des ustensiles (modifiés, adaptés ou ordinaires) nécessaires pour porter des aliments ou des boissons à sa bouche une fois que le repas est servi. Peut s'entendre également de l'utilisation de matériel spécial comme une sonde nasogastrique ou une gastrostomie. L'installation de ce matériel ne fait pas partie de l'alimentation mais est prise en compte dans la préparation des repas.

Exemple pour une personne partiellement dépendante

B min. : La victime a besoin d'aide pour utiliser des ustensiles (p. ex., pour couper des aliments).

17. Toilette – Assurer son hygiène buccale, se coiffer (sauf se laver les cheveux), se laver les mains et le visage, se raser, se tailler les ongles, se maquiller et se servir des objets nécessaires.

18. Habillage et déshabillage – Préparer ses vêtements, mettre les vêtements et les accessoires pour la partie inférieure et la partie supérieure du corps, mettre les bas et attacher les agrafes, les boutons, les fermetures éclair, le soutien-gorge et les chaussures.

Exemples pour une personne partiellement dépendante

B min. : La victime a besoin d'aide pour les bas, les chaussures, les agrafes, les boutons, les fermetures éclair et le soutien-gorge.

B mod. : La victime a besoin d'aide pour l'habillage de toute la partie inférieure ou supérieure du corps mais non pas pour les deux.

B max. : La victime a besoin d'aide pour la majeure partie de l'habillage de la partie supérieure et de la partie inférieure du corps, mais elle est capable de faire elle-même une ou deux choses.

19. Installation d'une orthèse ou d'une prothèse – Mettre ou enlever une orthèse ou une prothèse, y compris appliquer un onguent ou mettre en place un vêtement de soutien nécessaire à l'utilisation de la prothèse ou de l'orthèse. Il peut s'agir notamment d'écharpes, d'attelles, de bretelles ou de bandages de contention. Le remplacement de fournitures médicales jetables, comme les pansements et les culottes sanitaires, n'est pas compris. (Choisissez la cote en fonction du niveau d'aide nécessaire.)

20. Bain ou douche – Se laver, se rincer et se sécher le corps et les cheveux, que ce soit dans une baignoire ou une douche ou en faisant sa toilette à l'éponge dans un lit, y compris entrer dans la baignoire ou la douche et en sortir. Si la victime a besoin d'un lève-patient Hoyer ou de deux personnes pour entrer et sortir, il faut attribuer des points supplémentaires au point 12.

Exemples pour une personne partiellement dépendante

B min. : La victime a besoin de surveillance, d'une personne prête à intervenir ou d'une aide directe minimale pour entrer dans la baignoire ou la douche et en sortir, mais elle est capable de faire tout le reste elle-même.

B min. : La victime est capable d'entrer et sortir par elle-même, mais elle a besoin d'aide pour se laver les cheveux ou se préparer.

B mod. : La victime a besoin d'une aide partielle pour entrer et sortir ainsi que pour laver, rincer ou sécher certaines parties de son corps.

B max. : La victime a besoin d'aide pour entrer et sortir ainsi que pour laver, rincer et sécher la plupart des parties de son corps mais non pas l'ensemble de celles-ci.

21. Élimination – S'asseoir sur la toilette et se relever, assurer une bonne hygiène de ses parties génitales et de la région du périnée (prendre et utiliser du papier hygiénique), changer de culotte sanitaire et ajuster ses vêtements. S'entend également de l'utilisation d'un urinal ou d'un bassin hygiénique. Il n'est pas obligatoire d'aller dans une salle de bains; une chaise d'aisance peut être utilisée. Est assimilé à l'élimination le fait de vider la chaise d'aisance, le bassin hygiénique, la poche pour colostomie ou l'urinal.

Exemple pour une personne partiellement dépendante

- La victime a besoin d'une aide partielle pour s'asseoir sur la toilette et se relever, retirer ses vêtements ou vider la chaise d'aisance, le bassin hygiénique ou l'urinal.

Activités de niveau 3 – Soins liés à l'élimination intestinale ou urinaire

22. Couche-culotte, cathéter et extraction manuelle des fécalomes – Utiliser des couches-culottes et un cathéter et extraire manuellement des fécalomes.

Exemple pour une personne partiellement dépendante

- La victime est capable d'installer elle-même son cathéter, mais elle a besoin d'aide pour l'extraction manuelle des fécalomes.

Exemple pour une personne complètement dépendante

- La victime a besoin d'aide pour les couches-culottes ou à la fois pour les cathéters et l'extraction manuelle des fécalomes.

SECTION 2 – Besoins en matière de surveillance

Surveillance – La victime a besoin d'une surveillance de base ou doit être surveillée par une personne spécialement formée en raison de problèmes comportementaux ou médicaux qui ne sont pas couverts dans la section 1. Il peut s'agir, par exemple, d'une surveillance à la maison pendant la journée ou pendant les heures de sommeil. La victime ne peut être laissée seule.

Lignes directrices pour la cotation des besoins des enfants en matière de surveillance

On ne peut attribuer une cote à un enfant dans la section 2 que s'il a besoin de plus de surveillance que la normale compte tenu de son âge et de son état de santé avant l'accident. La surveillance de nuit n'est offerte que si elle est nécessaire pour des raisons médicales.

Exemples :

- Si un enfant d'âge préscolaire fréquente habituellement une garderie mais ne peut plus le faire en raison de ses blessures et que le parent ou le tuteur doit embaucher une gardienne spécialisée pour pouvoir aller travailler, le salaire de cette gardienne est admissible.
- Si un parent ou un tuteur doit accompagner un autre enfant à des activités après l'école mais qu'il ne peut emmener l'enfant blessé, contrairement à ce qu'il ferait normalement, en raison des blessures de ce dernier, les frais liés à la surveillance nécessaire pendant que le parent s'occupe de son autre enfant sont admissibles.

DIRECTIVES POUR L'ATTRIBUTION DES COTES **D'APRÈS L'ÉCHELLE DE DÉVELOPPEMENT**

L'échelle de développement s'applique aux victimes âgées de moins de 16 ans. Elle permet de pondérer les cotes attribuées sur la feuille de cotation pour les activités applicables mentionnées dans le rapport d'évaluation fonctionnelle.

L'évaluateur doit déterminer la colonne qui correspond à l'âge de l'enfant pour chaque activité et prendre connaissance des lignes directrices pour la cotation des activités liées aux soins personnels qui figurent après le tableau qui suit. Si un état qui n'a pas de lien avec l'accident influence la capacité de l'enfant de faire des activités, l'évaluateur doit adapter l'échelle en fonction des retards de développement ou des incapacités. Il doit pour cela tenir compte du degré d'autonomie de l'enfant avant l'accident et de l'âge auquel ce dernier aurait probablement été capable de faire l'activité si l'accident n'était pas survenu.

SECTION 1 – ACTIVITÉS LIÉES AUX SOINS PERSONNELS	Autonomie de l'enfant (âge chronologique)		
	Complètement dépendant	Partiellement dépendant	Autonome
Activités de niveau 1 – Tâches domestiques et déplacements dans la collectivité			
1. Préparation des repas : déjeuner	0 à 11	12 à 15	16 et +
2. Préparation des repas : dîner	0 à 11	12 à 15	16 et +
3. Préparation des repas : souper	0 à 11	12 à 15	16 et +
4. Petits travaux ménagers	0 à 15	s. o.	16 et +
5. Gros travaux ménagers	0 à 15	s. o.	16 et +
6. Lessive	0 à 15	s. o.	16 et +
7. Travaux extérieurs	0 à 15	s. o.	16 et +
8. Sorties dans la collectivité	0 à 15	s. o.	16 et +
9. Gestion financière	0 à 15	s. o.	16 et +
Activités de niveau 2 – Mobilité et autonomie			
10. Déplacements : lit	0 à 2 ½	2 ½ à 5	6 et +
11. Déplacements : véhicule	0 à 2 ½	2 ½ à 5	6 et +
12. Déplacements : deux personnes ou lève-patient Hoyer	s. o.	s. o.	0 et +
13. Mobilité à l'intérieur du domicile	0 à 8	9 à 12	13 et +
14. Utilisation d'un escalier	0 à 1 ½	1 ½ à 3 ½	3 ½ et +
15. Accès à l'extérieur du domicile	0 à 2 ½	2 ½ à 4	4 et +
16. Alimentation	0 à 2	3 à 6	7 et +
17. Toilette	0 à 3	4 à 6	7 et +
18. Habillage et déshabillage	0 à 4	5 à 8	9 et +
19. Installation d'une orthèse ou d'une prothèse	0 à 4	5 à 8	9 et +
20. Bain ou douche	0 à 3	4 à 6	7 et +
21. Élimination	0 à 2 ½	2 ½ à 6	6 et +
Activités de niveau 3 – Soins liés à l'élimination intestinale ou urinaire			
22. Couche-culotte, cathéter et extraction manuelle des fécalomes	s. o.	s. o.	0 et +

LIGNES DIRECTRICES POUR LA COTATION DES ACTIVITÉS LIÉES AUX SOINS PERSONNELS (SECTION 1)

Complètement dépendant

L'enfant contribue peu à l'activité. Le parent ou le tuteur doit être présent en tout temps pour que l'activité soit accomplie de façon sécuritaire et efficace.

Attribution d'une cote : L'enfant visé par la colonne « Complètement dépendant » en raison de son âge n'est pas admissible à une aide financière pour l'activité en question.

Pour les activités de niveau 1 (Tâches domestiques et déplacements dans la collectivité), à l'exception de la préparation des repas, un enfant de moins de 16 ans ne peut être considéré comme complètement ou partiellement dépendant même s'il faisait l'activité avant l'accident.

Par exemple, un enfant de 14 ans qui tondait le gazon avant l'accident ne peut obtenir une cote pour cette activité à cause de son âge.

Partiellement dépendant

L'enfant contribue considérablement à l'activité. Cependant, le parent ou le tuteur doit apporter régulièrement une aide verbale ou physique pour que l'activité soit faite de façon sécuritaire et efficace.

Attribution d'une cote : L'enfant visé par la colonne « Partiellement dépendant » en raison de son âge ne peut obtenir la cote « Complètement dépendant ». Il peut tout au plus obtenir la cote maximale attribuée aux personnes partiellement dépendantes, c'est-à-dire « B max. ».

Une cote ne peut être attribuée que si, à la suite de l'accident, l'enfant a besoin de plus d'aide qu'un enfant normal de son âge, d'après l'échelle de développement.

Exemples

- Un enfant de 4 ans qui est partiellement dépendant pour aller à la toilette après l'accident ne peut obtenir une cote puisque c'est normal à cet âge, d'après l'échelle de développement.
- Un enfant de 7 ans qui est complètement dépendant pour s'habiller après l'accident peut seulement recevoir une cote « Partiellement dépendant » à cause de son âge, même s'il était capable de s'habiller tout seul avant l'accident.

Autonome

L'enfant est capable de faire l'activité de façon sécuritaire et efficace. Le parent ou le tuteur n'a pas besoin d'intervenir régulièrement.

Attribution d'une cote : L'enfant visé par la colonne « Autonome » de l'échelle de développement en raison de son âge a le droit de recevoir la cote « Partiellement dépendant » ou « Complètement dépendant » qui convient pour l'activité en question sans que son âge soit pris en compte ou fasse l'objet d'une pondération.

Par exemple, si un enfant de 14 ans ayant une quadriplégie (niveau C4) préparait lui-même son déjeuner avant l'accident, la cote « Complètement dépendant » lui sera attribuée pour la toilette, mais, compte tenu de son âge, il ne pourra obtenir une cote supérieure à « Partiellement dépendant » pour la « Préparation des repas : déjeuner ».

LIGNES DIRECTRICES POUR LA RÉÉVALUATION DES ENFANTS

L'échelle de développement doit être utilisée pour la première évaluation, mais une cote ne peut être attribuée que si l'enfant faisait réellement les activités avant son accident.

Pour la deuxième évaluation et les suivantes, il faut se baser uniquement sur l'âge de l'enfant et l'échelle de développement, sauf s'il est évident que l'enfant n'aurait pas fait l'activité complètement ni même en partie à l'âge indiqué dans l'échelle de développement même si l'accident n'était pas survenu. La présence d'une maladie débilitante préexistante et le rôle des autres enfants de la famille constituent des signes suffisants.

Par exemple, si un enfant de 2 ans ne s'habillait pas tout seul avant l'accident et que ses blessures l'empêchent toujours de le faire à l'âge de 5 ans, il sera alors admissible à une aide financière partielle pour l'activité en question.

FEUILLE DE COTATION **POUR LES ACTIVITÉS LIÉES AUX SOINS PERSONNELS**

Section 1 – Activités liées aux soins personnels						
ACTIVITÉS DE NIVEAU 1 – TÂCHES DOMESTIQUES ET DÉPLACEMENTS DANS LA COLLECTIVITÉ						
Activité	Cote					
1. Préparation des repas : déjeuner	s. o. 0	A 0	B min. 1	B mod. 2	B max. 3	C 4
2. Préparation des repas : dîner	s. o. 0	A 0	B min. 1.5	B mod. 3	B max. 4.5	C 6
3. Préparation des repas : souper	s. o. 0	A 0	B min. 2	B mod. 4	B max. 6	C 8
4. Petits travaux ménagers	s. o. 0	A 0		B 3		C 6
5. Gros travaux ménagers	s. o. 0	A 0				C 3
6. Lessive	s. o. 0	A 0		B 1		C 2
7. Travaux extérieurs	s. o. 0	A 0				C 3
8. Sorties dans la collectivité	s. o. 0	A 0				C 3
9. Gestion financière	s. o. 0	A 0				C 1
Total pour le niveau 1						

ACTIVITÉS DE NIVEAU 2 – MOBILITÉ ET AUTONOMIE						
Activité	Cote					
10. Déplacements : lit	s. o. 0	A 0		B 3		C 6
11. Déplacements : véhicule	s. o. 0	A 0		B 2		C 4
12. Déplacements : deux personnes ou lève-patient Hoyer	s. o. 0	A 0		B 0		C 6
13. Mobilité à l'intérieur du domicile	s. o. 0	A 0		B 3		C 5
14. Utilisation d'un escalier	s. o. 0	A 0		B 1.5		C 3
15. Accès à l'extérieur du domicile	s. o. 0	A 0		B 1		C 2
16. Alimentation	s. o. 0	A 0	B min. 4			C 16
17. Toilette	s. o. 0	A 0		B 2		C 3
18. Habillage et déshabillage	s. o. 0	A 0	B min. 1.5	B mod. 3	B max. 4.5	C 6
19. Installation d'une orthèse ou d'une prothèse	s. o. 0	A 0		B 2		C 3
20. Bain ou douche	s. o. 0	A 0	B min. 2	B mod. 4	B max. 6	C 8
21. Élimination	s. o. 0	A 0		B 6		C 12
Total pour le niveau 2						
ACTIVITÉS DE NIVEAU 3 – SOINS LIÉS À L'ÉLIMINATION INTESTINALE OU URINAIRE						
Activité	Cote					
22. Soins liés à l'élimination intestinale ou urinaire Cathéter Extraction manuelle des fécalomes Couche-culotte	s. o. 0	A 0		B 8		C 16
Total pour le niveau 3						

Section 2 – Besoins en matière de surveillance	
Activité	Cote
23. Surveillance	$\frac{\quad}{\quad} \times 12 = \quad$ Nombre moyen d'heures de surveillance par jour
Total pour la surveillance	

CALCUL DU MONTANT AUQUEL A DROIT LA VICTIME

Un niveau a été attribué à chacune des activités en fonction du type de fournisseur de soins nécessaire. Les facteurs de pondération sont basés sur le coût relatif de chaque type de fournisseur de soins.

Activités liées aux soins personnels	Cote	X	Facteur de pondération	=	Cote pondérée
Niveau 1 Tâches domestiques et déplacements dans la collectivité	_____	X	1,0	=	_____ (ligne 1)
Niveau 2 Mobilité et autonomie	_____	X	1,05	=	_____ (ligne 2)
Niveau 3 Soins liés à l'élimination intestinale ou urinaire	_____	X	2,54	=	_____ (ligne 3)
Besoins en matière de surveillance (moyenne d'heures par jour X 12)	_____	X	1,0	=	_____ (ligne 4)

Total _____

(somme des cotes individuelles (ligne 5)
pour chaque niveau et pour la surveillance)

Cote pondérée totale

(somme des lignes 1, 2, 3 et 4)

_____ (ligne 6)

Les victimes qui obtiennent une cote pondérée totale d'au moins 89 (ligne 6) sont automatiquement admissibles au montant maximum. Aucun autre calcul n'est nécessaire en pareil cas.

Si la cote pondérée totale est inférieure à 89, divisez le total de la ligne 6 par 89.

_____ (ligne 7)

Multipliez le résultat de la ligne 7 par le montant mensuel maximum indexé pour les soins personnels, conformément à l'article 131 de la Loi.

_____ (ligne 8)

Cote minimale

Pour être admissible à une aide financière, il faut obtenir une cote minimale non arrondie de 9 à la ligne 5.

Montant auquel a droit la victime

Correspond au montant établi à la ligne 8 (arrondi au dollar le plus près).

L'Imprimeur de la Reine
du Manitoba